

Le Bulletin

des associations de commerçants



VIE ASSOCIATIVE

Nouveaux départs

Plusieurs associations de commerçants de l'Ouest Hérault ont été renouvelées, voire réactivées ces derniers mois. Tour d'horizon de vos nouveaux interlocuteurs.

Les commerçants du centre-ville d'Agde se mobilisent à nouveau autour d'une nouvelle équipe composée d'Alexandre Dreuille, Président (04.67.94.95.64), Nicolas Canac & Philippe Boutes, respectivement Vice-Président et Trésorier, et Nathalie Pendino, secrétaire.

A Béziers, l'association des commerçants du centre-ville est reprise en main par Olivier Haas, Président (04.67.28.62.65), Danielle Bresson, Vice-Présidente, Bernadette Boissière, trésorière, Magali Guilhem, trésorière adjointe, Anne Achard, secrétaire, et Elsa Azria, secrétaire adjointe.

Suite à une période d'inactivité, cette nouvelle

équipe reprend les destinées de l'association. Pour cela, elle pourra s'aider de l'enquête menée, par la CCI et la ville, auprès des commerçants du centre Ville pour recueillir leurs attentes et leurs besoins.

Enfin, un nouveau bureau s'est constitué au sein de l'association des Artisans et Commerçants de Marseillan (AACIM). Il est composé de Fabien Di Francesco, Président (04.67.77.63.55), de Stéphanie Carayon, trésorière, et de Nicolas Ghorra, secrétaire.

Nous leur souhaitons la bienvenue et de rassembler autour d'eux le plus grand nombre de bonnes volontés.

INITIATIVE

«La chasse au trésor»

Organisée par l'association des commerçants du Grau d'Agde, l'opération «la Chasse au trésor» est renouvelée, forte du succès de l'an passé. Un exemple de développement de la fréquentation des commerces par l'organisation d'un jeu-concours.

L'année dernière, à l'occasion de la période estivale, l'association de commerçants s'était mobilisé pour promouvoir les commerces de la station en mettant en place un jeu concours sans obligation d'achat.

Ce jeu consiste à répondre à une vingtaine de questions sur le patrimoine et la vie locale d'Agde. Pour aider les participants à trouver les bonnes réponses, les clients sont invités à chercher des indices auprès des commerçants participants. Le questionnaire rempli, ce dernier doit être déposé dans l'un des 2 coffres mis à leur disposition (mairie annexe et chez un commerçant). Deux tirages au sort ont été organisés pour faire gagner de nombreux lots.

Le résultat a dépassé les attentes des organisateurs, plus de 3 000 participants ont arpenté les rues et les commerces du Grau d'Agde. Face à un tel succès, l'opération sera reconduite pour cette année.

Contact : Alain MERLO , Président de l'association de commerçants du Grau d'Agde - Tel. 04.67.94.13.78

Bail commercial, le départ à la retraite du locataire

L'article L.145-4 du Code de commerce prévoit que le titulaire d'un bail commercial, commerçant ou artisan, qui entend faire valoir ses droits à la retraite, dispose de facilités pour y mettre fin à tout moment ou le céder pour une autre activité

Ces mesures s'étendent également à l'associé unique d'une EURL et au gérant majoritaire d'une SARL.

• Résilier le bail à tout moment

Cette possibilité constitue une dérogation au principe selon lequel le locataire ne peut mettre fin au bail qu'à l'expiration d'une période triennale.

Sous réserve de justifier qu'il a demandé à bénéficier de ses droits à la retraite, le locataire peut donner congé à tout moment en cours de bail. Il doit, cependant, le signifier au bailleur par acte d'huissier en respectant un préavis dont la durée ne peut être inférieure à six mois avant la date de départ prévu.

• Céder le bail pour une autre activité

Le locataire qui a demandé à bénéficier de ses droits à la retraite doit signifier par acte d'huissier,

au bailleur et aux créanciers inscrits sur le fonds de commerce, son intention de céder le bail en précisant la nature des nouvelles activités envisagées et le prix de cession proposé. Il n'a aucune obligation de mentionner le nom de l'acquéreur.

Le bailleur a deux mois pour réagir à la signification du preneur.

Trois options sont possibles :

- Accepter purement et simplement la cession du bail en vue des nouvelles activités envisagées.
- Racheter le bail. Pour cela, il dispose d'une « priorité de rachat » aux conditions proposées par le locataire.
- Contester les nouvelles activités envisagées et faire opposition à la cession en saisissant le Tribunal de Grande Instance (délai de deux mois à compter de la signification).

Soldes d'été

Les soldes d'été se dérouleront du mercredi 4 juillet 2007 au mardi 14 août 2007 inclus.



La réglementation précise que les soldes sont des ventes accompagnées ou précédées de publicité et annoncées comme tendant, par une réduction de prix, à l'écoulement accéléré de marchandises en stock.

Les soldes doivent porter exclusivement sur des marchandises proposées à la vente et payées depuis au moins un mois à la date de début de la période de soldes. (l'entreprise doit pouvoir justifier cela par des documents en cas de contrôle).

Toute publicité relative aux soldes doit obligatoirement mentionner la date de début des soldes et si tous les produits de l'entreprise ne sont pas concernés, la nature des marchandises soldées.

L'affichage des prix soldés peut se faire de plusieurs manières :

- double affichage par étiquetage de chaque article (indication du prix de référence barré et du prix soldé)
- annonce d'un taux de réduction appliqué directement en caisse (réduction sur tout le magasin ou pour des rayons clairement identifiés)
- marquage spécifique (par points rouges, points verts, ...) et indication précise des produits et des réductions de prix correspondantes. Exemple : 20% sur les tee-shirts marqués d'un point rouge.

Bulletin des associations

Ce bulletin a été créé par la CCI de Béziers Saint-Pons pour favoriser l'échange d'information entre les associations. Dans cet esprit, il ne tient qu'à vous de le faire vivre en proposant des articles ou des sujets d'articles concernant l'actualité de votre association, vos actions, vos projets, vos rendez-vous. N'hésitez pas pour cela à contacter le service Commerce de la CCI.

Retrouvez le bulletin des associations sur www.beziers.cci.fr

Vos Interlocuteurs

Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers - Saint-Pons

Agnès Colomban, agnes.colomban@beziers.cci.fr
Djamel Frai : djamel.frai@beziers.cci.fr

Téléphone : 04.67.809.809
Télécopie : 04.67.809.880